



Communiqué de presse

Tel : 06 07 29 85 35

Site : <http://a10gratuite.free.fr>

courriel : a10gratuite@free.fr

Saint Arnoult en Yvelines, le 7 février 2011

C'est maintenant un - détestable - rituel. Chaque année, avec la complicité de l'Etat, le prix des péages autoroutiers s'envolent bien au delà de l'inflation : 0.5% en 2010, 2.24% en 2011. Rappelons que l'inflation a été de 0.1 % en 2009 et 1.52 % en 2010, c'est-à-dire que l'augmentation du prix des péages a été 5 fois plus forte en 2010 et 50% plus forte en 2011 que l'inflation de l'année précédente servant de référence. Ces deux dernières années le prix des péages franciliens sur l'A10 et l'A11 ont augmenté respectivement de 5.7% et de 6.5 % soit en moyenne 2.8 fois l'inflation.

Les automobilistes sont plus que jamais les vaches à lait des concessionnaires et de l'Etat.

Les arguments officiels pour justifier ce racket ne tiennent pas à un examen attentif de la réalité.

L'Etat s'appuie, entre autre, sur « *le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et à la concurrence, notamment les articles L. 410-1 et L. 410-2* ». Or, une des caractéristiques de la tarification autoroutière c'est l'absence de concurrence. C'est la rente à vie pour les concessionnaires. Le gouvernement profite de l'occasion pour augmenter les prélèvements fiscaux sur les péages.

De leur coté, les sociétés concessionnaires tentent de justifier les hausses en mettant en avant leurs investissements, alors que ceux ci sont par ailleurs très généreusement compensés par un allongement de la durée des concessions. Rappelons que les résultats nets des concessionnaires représentent entre 18% et 25 % (pour Cofiroute) de leurs chiffres d'affaire et que 50% de leurs bénéfices sont accaparés par leurs actionnaires*.

Observons aussi que ces hausses concernent essentiellement la tarification des véhicules légers. Or, l'augmentation des tarifs PL est en moyenne de 50 % plus élevée. Cela ne réduira pas le trafic PL, mais conduira par contre à le transférer sur le réseau secondaire traversant les villes et les villages de France.

Jamais rassasiés, certains concessionnaires en profitent pour augmenter (jusqu'à +62%) les recettes annexes, comme par exemple les frais de dossier pour les abonnés au système liber-t alors que ce système leur procure de substantielles économies de personnels.

Rappelons une des recommandations de la Cour des comptes : « *Le développement des concessions autoroutières avec des sociétés à capitaux privés devrait conduire l'État à la plus grande rigueur dans l'établissement des documents contractuels correspondants. Il devrait, entre autres, se donner les moyens de pouvoir renégocier les conditions d'exécution des concessions de très longues durées pour faire bénéficier les usagers des circonstances qui leur seraient favorables* ».

Si les recommandations à caractère juridique ont été partiellement suivies d'effets, les autres sont restées lettre morte.

* Ces chiffres fabuleux sont certainement inférieurs à la réalité. En effet, certains concessionnaires, comme la SANEF-SAPN, vendus en 2005 au groupe espagnol Abertis, refusent de publier leurs résultats nets.